EXPRESSIONS / Mercredi 4 mai 2022 - n° 733

DOSSIER 11

UNDEX

"Un graffeur a l'œil pour repérer ce genre de lieux"

Undex (1dex) fut le premier à peindre les murs de la friche Veninov en 2019. Ce graffeur du sud lyonnais (42 ans) est l'un des artistes résidents du centre d'art urbain de l'ancienne usine Gobba à Vienne (Isère).

PHOTO EMMANUEL FOURDOT

graffeurs.

PHOTO EMMANUEL FOURDOT

Vous êtes le premier graffeur présent à Venissieux. Comment avez-vous découvert le site ?

- Par hasard, en tournant autour du dépôt de trains. J'ai beaucoup peint le long de la ligne Lyon-Vénissieux. Quand on est graffeur, on a l'œil pour repérer ce genre de lieux. Un peu comme un brocanteur qui regarde un vieux meuble, ou un mec qui va aux champignons. Il faut être dans le coup : en six mois, les bâtiments peuvent être démolis.

Combien de fois êtes-vous venu ?

- Une première fois en repérage pour vérifier que le site était totalement désaffecté. Ma première approche est sécuritaire : je vérifie que rien ne peut s'écrouler sur moi, que le sol ne va pas se dérober sous mes pieds et qu'il n'y a pas de risque chimique. Ensuite, j'ai passé quatre ou cinq dimanches de suite à venir peindre, seul. Quand on voit tous ces murs vierges, on ne peut que revenir. J'ai pris le soin de ne laisser aucune trace visible depuis la rue pour ne pas attirer les gens.

Pourquoi ne pas y être allé plus souvent ?

- Ce qui m'a calmé, c'est quand j'ai vu des personnes récupérer le cuivre. Quand il y a trop de gens qui agissent dans un contexte illégal, ça devient mauvais. Je ne veux pas être mis dans le même sac que des voleurs de meubles ou de cuivre. Quand ça devient la foire, je m'en vais.

À quoi ressemblait l'usine à votre arrivée ?

- Il y avait déjà eu un peu de casse dans les bureaux. On aurait dit que les salariés étaient partis en courant. Il y avait encore les stylos dans les pots à crayons. Les toilettes fonctionnaient parfaitement.

Comment imaginez-vous le site dans le futur ?

- L'idéal serait un mélange entre passé et présent. Remettre des industries, des artisans locaux, mais aussi développer du logement et des commerces. Pourquoi ne pas conserver un atelier artistique ? Sur chaque bâtiment, il pourrait y avoir une fresque rappelant le passé de l'usine. Les anciens seraient heureux et les plus jeunes resteraient informés.

PHOTO © UNDEX

Depuis quand peignez-vous ?

- J'ai commencé en 1995. Le graffiti était rattaché à la culture hip-hop. Le rap, la danse, le graff... Je n'étais ni un très bon chanteur ni un bon danseur. Mais pour la peinture, ça allait. Au départ, il n'y avait aucune démarche artistique. J'affichais mon nom de partout pour dire *'salut, j'existe'* ! Ensuite, on évolue. Mais pour qu'une première galerie d'art s'intéresse à moi, j'ai attendu 2017.

Avez-vous rencontré des ennuis judiciaires ?

- Oui. J'ai même pris du sursis. Mes premières amendes, c'était entre 5 000 et 10 000 francs. Par la suite, jusqu'à 15 000 euros. J'ai tout payé jusqu'au dernier centime. Pendant vingt ans, le graff m'a ruiné. Entre l'achat de bombes, les voyages et les sanctions financières... Si je n'avais pas été graffeur, je vivrais en maison, pas en appartement ! D'un autre côté, c'est une passion enrichissante. J'ai visité les capitales d'Europe. J'ai même peint à New-York.

La scène vénissiane est-elle réputée dans le milieu ?

- Les premiers graffeurs lyonnais viennent de Vénissieux. Il y a les TWA, un collectif vénissian créé à la fin des années quatre-vingt, avec Robbie Rob, Don et Cen. Ils ont ensuite fait rentrer Ice. Parmi la dernière génération, on retrouve Rese.

Connaissez-vous des graffeurs vénissians ?

- Aujourd'hui, il y en a très peu. On assimile souvent le graffiti à la banlieue. C'était vrai dans les années quatre-vingt-dix. En banlieue, ceux qui prennent des risques le font pour gagner de l'argent, pas pour en perdre. Aujourd'hui, les graffeurs sont plutôt des habitants du centre-ville issus de milieux aisés. ■

Graffiti sans autorisation : que risque-t-on ?

Réaliser un graffiti sans autorisation est considéré comme un acte de vandalisme. Le graff est puni d'une contravention de 5e classe (de 1 500 à 3 750 euros) lorsqu'il occasionne un dommage léger. La peine peut être assortie d'un travail d'intérêt général (art. R.635-1 du Code pénal). *"Un dommage léger est un dommage nécessitant peu de réparation*, précise le site officiel de l'administration française. *Par exemple, si la peinture est effaçable."* La justice aura la main plus lourde lorsque les dégâts sont considérés comme importants, voire définitifs : jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende (art. 322-1 du Code pénal).
Les peines sont aggravées lorsqu'il y a effraction, quand l'auteur dissimule son visage ou que le bien dégradé appartient à un gendarme, un policier ou un magistrat.

Usines Maréchal - Article de Presse - Expressions (Vénissieux) - dossier page 11 - mercredi 4 mai 2022 n°733

Référence du document reproduit :

- **Usines Maréchal - Article de Presse - Expressions (Vénissieux) - dossier page 11 - mercredi 4 mai 2022 n°733**
  (Source : Périodique Expressions Vénissieux) Usines Maréchal - Article de Presse - Expressions (Vénissieux) - dossier page 11 - mercredi 4 mai 2022 n°733

IVR84_20226900461NUCA

Auteur de l'illustration : Alice Giacovelli
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation